

20. Page 10, ligne 50. Retrancher les mots "au montant de."

21. Page 10, ligne 50. Aux mots "la considération juste et suffisante" substituer "au juste équivalent des espèces."

22. Page 10, ligne 51. Après "actions," insérer "si elles ont été émises et réparties contre espèces."

23. Page 11, lignes 5 à 9 inclusivement. Aux alinéas a) et b) substituer les suivants:

"a) a eu connaissance que la considération ainsi reçue par la compagnie n'était pas le juste équivalent des espèces que la compagnie aurait dû recevoir si les actions avaient été émises et réparties contre espèces; ou

b) a manqué de prendre des mesures raisonnables pour s'assurer si cette considération ainsi reçue par la compagnie était de fait le juste équivalent ainsi qu'il est dit ci-dessus."

24. Page 12, lignes 15 à 20 inclusivement. A l'alinéa g) substituer le suivant:

"g) Les terrains, les bâtiments et le matériel, indiquant la base d'évaluation, soit le coût soit autrement, et, s'ils sont évalués d'après une estimation, la date de l'estimation, le nom de l'estimateur, et, si le surplus de la compagnie a été augmenté en conséquence, le montant sous lequel la valeur de cet actif a été portée au cours d'une période de trois ans avant la date de ce bilan;"

25. Page 13, ligne 19. Après "porté" insérer "au cours d'une période de trois ans avant la date de ce bilan."

26. Page 13, ligne 22. Avant "Le" insérer "Dans le cas d'une compagnie qui n'est pas une compagnie privée."

Lesdits amendements sont agréés, et, avec la permission du Sénat, Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (79), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 8. Après le mot "entente", insérer "se rapportant à quelque denrée susceptible de faire l'objet d'une industrie ou d'un commerce",

2. Le deuxième amendement ne concerne que la version anglaise.

3. Le troisième amendement ne concerne que la version anglaise.

4. Page 2, lignes 6 à 20 inclusivement. A la sous-clause (4), substituer la suivante:

"(4) 'fusion, trust ou monopole' signifie une ou plusieurs personnes.

a) qui a ou qui ont acheté, pris à loyer ou autrement acquis quelque contrôle ou intérêt sur la totalité ou une partie de l'entreprise d'un tiers; ou